

RGPD : Vous voulez vous mettre en conformité ? Voici comment faire

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
LENETEXPERT.fr

RGPD CYBER

LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITÉ

SPY DETECTION
Services de détection de logiciels espions

LE NET EXPERT
FORMATIONS

LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

RGPD : Vous voulez mettre en conformité ? Voici comment faire

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

La mise en conformité est une démarche avant tout réglementaire. Elle doit d'abord commencer par un audit avec de nombreux référentiels relatifs à la protection des données à caractère personnel parfois précédée par une sensibilisation du Responsable de Traitement et de certains de ses salariés (la partie pédagogique de la démarche).

Ensuite, doit suivre la mise en conformité destinée à améliorer l'existant en vue de l'approcher le plus possible des règles.

Enfin, doivent suivre des contrôles réguliers compte tenu que les éléments tels que le contexte, les règles et les risques évoluent sans cesse.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et spécialisé en RGPD (protection des Données à caractère Personnel) et en cybercriminalité. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL) : Correspondant Informatique et Libertés puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :
Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les entreprises souhaitaient se former à ce sujet avec le RGPD : action 3 phases principales :

1. Analyse du contexte : en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;

2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclut dans bien des cas l'analyse de risque ;

3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

* « Apprendre à faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos côtés si vous en exprimez le besoin) ;

* ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la (CNIL).

Demandez un devis avec le formulaire ci-dessous

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer » ;

2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « Je vous deviens le délégué à la Protection des Données de mon établissement » ;

3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.

N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes.

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarquage)

Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Néanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrement précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.

Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidement.

MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES... .

Votre demande, vos attentes... :

VOTRE ACTIVITÉ

Détails sur votre activité :

Etes-vous soumis au secret professionnel ?

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ?

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?

Oui Non Je ne sais pas

Oui Non Je ne sais pas

VOTRE SYSTÈME INFORMATIQUE

Pouvez-vous nous décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'ennumération, connaître les équipements qui ont un quelconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s).

Exemples :

- 1 serveur WEB avec site Internet pour mieux connaître mon activité ;

- 1 ordinateur fixe avec officiel de facturation pour facturer mes clients ;

- 2 ordinateurs portables dont :

> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + traitement de textes pour la correspondance + logiciel de facturation pour facturer mes clients... ;

> 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects + logiciel de comptabilité pour faire la comptabilité de la structure ;

- 1 smartphone avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects.

Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ?

Quel(s) est(ont) ce(s) site(s) Internet ?

Avez-vous des données dans le Cloud ?

Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?

Oui Non Je ne sais pas

Oui Non Je ne sais pas

Oui Non Je ne sais pas

VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?

DIMENSIONNEMENT DE VOTRE STRUCTURE

Nombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'en numéroté les services** de votre structure :

PRESTATAIRES & SOUS-TRAITANTS

Travaillez-vous avec des sous-traitants ?

Merci d'en numéroté ces sous-traitants :

Travaillez-vous avec des prestataires qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'en numéroté ces prestataires :

Avec combien de sociétés d'informatique travaillez-vous ?

Merci d'en numéroté ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et éventuellement leur pays :

Oui Non Je ne sais pas

Oui Non Je ne sais pas

VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD

Votre établissement échange-t-il des données avec l'étranger ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Avez-vous déjà été sensibilisé au RGPD ?

Les personnes utilisant un équipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au RGPD ?

Si vous ou vos collaborateurs n'ont pas été sensibilisés au RGPD, souhaiteriez-vous suivre une formation ?

Oui Non Je ne sais pas

VOS LOCAUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ?

Si "Oui", combien ?

Oui Non

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays si pas en France) du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exercez

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITÉ

Nous pouvons vous accompagner de différentes manières.

A) Nous pouvons vous apprendre à devenir autonome (formation) ;

B) Nous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + formation) ;

C) Vous pouvez choisir de nous confier la totalité de la démarche de mise en conformité (accompagnement) ;

D) Nous pouvons vous accompagner de manière personnalisée (merci de nous détailler vos attentes).

Quel type d'accompagnement souhaitez-vous de notre part (A/B/C/D + détails) ?

FIN DU QUESTIONNAIRE

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous communiquer des informations complémentaires telles que :

- Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal = qui n'ont pas leur propre numéro SIRET) :

- Nombre d'agences au total qui dépendent de l'établissement principal = leur propre numéro SIRET :

- Nombre d'agences dans votre structure à en France :

- Urgence de votre projet :

- Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

Envoyer les informations saisies

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]
* = Données à Caractère Personnel
** = Exemple de services : Service commercial, Service technique, Service pédagogique, Service administratif et financier...

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd@ro-ro-ba.sellenetexpert.fr

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

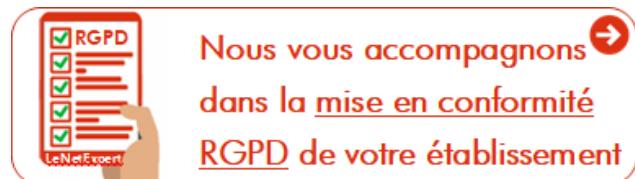
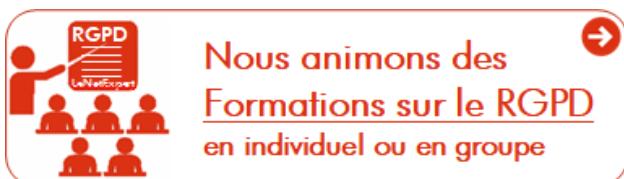
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

Attaques informatiques : Comment s'en protéger ?



Les cyberattaques se faisant de plus en plus nombreuses et sévères, les entreprises doivent apprendre à s'en protéger. Pour cela, les directions juridiques et de l'informatique peuvent s'appuyer sur l'expertise de la police judiciaire et des experts en data protection.

Tous les quinze jours en moyenne, une attaque sévère – où des données sont infiltrées – est découverte. Face à ce constat, le tribunal de commerce de Paris a réuni quatre tables rondes d'experts de la sécurité informatique, des représentants de la police judiciaire et des experts-comptables fin juin pour examiner les solutions de protection dont disposent les entreprises. Julien Robert, directeur de la sécurité chez SFR, résume les trois facteurs agissant sur la sécurité : les utilisateurs, car ce sont eux qui choisissent les données qu'ils utilisent et partagent, les fournisseurs d'accès et l'encadrement d'un data center externe fortement conseillé.

Prévention

« Il est difficile d'agir lorsque l'attaque a déjà eu lieu », précise Sylvie Sanchis, chef de la Befbi (1) de la police judiciaire de Paris. Le moyen le plus efficace dont disposent les entreprises pour se protéger est donc la prévention. Il faut avant tout investir dans la sécurité informatique. Si certaines sociétés sont réticentes en raison du coût, il est important de rappeler qu'il sera toujours moins cher que celui engendré par une attaque.

Tous les salariés doivent par ailleurs être formés car certaines intrusions sont rendues possibles par leur comportement, sans qu'ils en soient conscients, notamment par leur exposition sur Internet.

Les modes opératoires

Les modes opératoires d'exfiltration des données se diversifient et se sophistiquent au fil des années. Certains se veulent discrets afin que l'entreprise ne prenne connaissance de l'attaque que très tardivement, d'autres relèvent du chantage ou de la demande de rançon.

L'attaque peut venir d'un mail qui, à son ouverture, téléchargera un virus sur l'ordinateur de l'employé. Les données peuvent également être extraites grâce au social engineering, pratique qui exploite les failles humaines et sociales de la cible, utilisant notamment la crédulité de cette dernière pour parvenir à ses fins (arnaque au patron). Quant aux ransomwares, il s'agit de logiciels malveillants permettant de rançonner l'entreprise pour qu'elle récupère ses données. Dans ce cas, Anne Souvira, chargée de mission aux questions liées à la cybercriminalité au cabinet du préfet de police de Paris, précise que «même si l'entreprise paye, il est très rare de récupérer toutes les données». Si elle peut être tentée de payer la rançon sans prévenir les autorités compétentes pour une somme modique, il n'y a aucune garantie de récupérer les données et les traces de l'attaque seront perdues. D'autres techniques de chantage sont utilisées, comme lorsque l'on se voit menacer d'une divulgation des vulnérabilités du système.

L'importance de porter plainte

La réaction à adopter, la plus rapide possible, fait partie de la sécurité informatique : « C'est un travail de réflexion en amont qui permettra d'adopter la bonne stratégie », selon Caryl Piat, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale. Suite à une cyber-attaque, la plupart des entreprises sont réticentes à porter plainte, par peur d'une mauvaise réputation ou par scepticisme vis-à-vis de la réelle utilité de cette procédure. Alice Cherif, chef de la section « cybercriminalité » du parquet de Paris, précise que la plainte présente l'avantage d'identifier les éléments d'investigation qui permettront de remonter au cybercriminel. «Toute autre alternative est bien moins efficace et fait perdre un temps précieux à l'entreprise ainsi que des éléments d'investigation.»

L'utilité du cloud

L'une des façons de sécuriser ses données est de les confier à un tiers spécialisé qui les stockera en ligne sur un cloud. « Il s'agit d'un système complexe connecté sur Internet, où les données sont stockées sur des disques durs physiques situés dans des salles d'hébergement, les fameux data centers », explique Julien Levraud, chef de projet sécurité chez OVH. Le cloud rend l'accès plus difficile aux malfaiteurs d'autant qu'ils ignorent la localisation de la donnée. Vigilance et prévention : les maîtres mots en matière de cybercriminalité.

Article original de Emilie Smetta
(1) Brigade d'enquête sur les fraudes aux technologies de l'information

Denis JACOPINI est Expert Informatique assençant spéciale en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Techniques (virus, espion, prisme, fraude, démontages téléphones, Spyware, etc...);
- Fonctionnalités de systèmes de vote électronique;
- Fonctions et fonctionnalités de cybersécurité ;
- Formation de CIL (Correspondant Informatique et Liberté);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE est une association loi 1901 créée par l'Association des Commissaires Personnellement.

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cybercriminalité : comment se protéger ? – Magazine Decideurs

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ? | Denis JACOPINI



Denis JACOPINI vous informe

Fausses applications Pokémon GO. Comment se protéger ?

Les chercheurs ESET découvrent des fausses applications sur Google Play qui cible les utilisateurs de Pokémons GO. L'une d'entre elles utilise pour la première fois une application qui verrouille l'écran (Lockscreen) sur Google Play. Les deux autres applications utilisent la fonctionnalité scareware qui oblige l'utilisateur à payer pour des services inutiles.

Toutes les fausses applications découvertes par ESET et détectées grâce à ESET Mobile Security (application lockscreen nommée « Pokémons GO Ultimate » et les applications scareware « Guide & Cheats for Pokémons GO » et « Install Pokemongo ») ne sont plus disponibles sur Google Play. Elles ont été retirées de l'app Store suite à l'alerte donnée par ESET. Même si ces fausses applications ne sont pas restées longtemps sur le Google Play, elles ont généré quelques milliers de téléchargements. L'application « Pokémons GO Ultimate », a piégé entre 500 et 1.000 victimes, « The Guide & Cheats for Pokémons GO » en a atteint entre 100 et 500, et la plus dangereuse d'entre elles, « Install Pokemongo » a atteint entre 10.000 et 50.000 téléchargements.

« Pokémons GO Ultimate » cultive son extrême ressemblance avec la version officielle du célèbre jeu mais ses fonctionnalités sont très différentes : elle verrouille l'écran automatiquement après le démarrage de l'application. Dans de nombreux cas, réinitialiser le téléphone ne fonctionne pas parce que l'application se superpose à toutes les autres, ainsi qu'aux fenêtres du système. Les utilisateurs doivent redémarrer leurs appareils en retirant la batterie ou en utilisant Android Device Manager. Après la réinitialisation, l'application malveillante fonctionne en arrière-plan, à l'insu de sa victime, en cliquant silencieusement sur des annonces à caractère pornographique. Pour se débarrasser de l'application, l'utilisateur doit aller dans Réglages -> Gestion des Applications -> Pi Réseau et la désinstaller manuellement.

« Pokémons GO Ultimate » est la première fausse application sur Google Play qui utilise avec succès une fonction de verrouillage d'écran. Comme la fonctionnalité principale de cette application est le clic sur des annonces pornographiques, il n'y a pas de réels dommages. Mais il suffit de peu pour que la fonction de verrouillage d'écran évolue et ajoute un message de rançon, pour créer le premier ransomware par lockscreen sur Google Play.», explique Lukáš Štefanko, Malware Researcher chez ESET.

Alors que l'application « Pokémons GO Ultimate » porte les signes d'un screenlocker et d'un pornclicker, les chercheurs ESET ont également trouvé un autre malware sur Pokémons GO dans Google Play. Les fausses applications nommées « Guide & Cheats for Pokémons GO » et « Install Pokemongo » sur Google Play, appartiennent à la famille des Scarewares. Ils escroquent leurs victimes en leur faisant payer des services inutiles. En leur promettant de leur gérer des Pokecoins, Pokeballs ou des œufs chanceux – jusqu'à 999.999 chaque jour – ils trompent les victimes en leur faisant souscrire à de faux services onéreux. (Cette fonctionnalité a récemment été décrite dans un article publié sur WeLiveSecurity).

« Pokémons GO est un jeu si attrayant que malgré les mises en garde des experts en sécurité, les utilisateurs ont tendance à accepter les risques et à télécharger toutes les applications qui leur permettraient de capturer encore plus de Pokémons. Ceux qui ne peuvent pas résister à la tentation devraient au moins suivre des règles de sécurité élémentaires. » recommande Lukáš Štefanko.

Conseils des experts en sécurité ESET pour les aficionados de Pokémons GO :

- téléchargez uniquement ce qui vient d'une source connue
- lisez les avis en prêtant attention aux commentaires négatifs (gardez en tête que les commentaires positifs ont pu être créés par le développeur)
- lisez les termes et conditions de l'application, concentrez-vous sur la partie qui concerne les permissions requises
- utilisez une solution de sécurité mobile de qualité pour vérifier toutes vos applications

Conseils de Denis JACOPINI

Pour anticiper et vous protéger pour moins de 10€ (10€ est prix de la licence initiale. Une forte réduction sera appliquée au moment du renouvellement au bout d'un an)



Article original de ESET



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques à Internet...) et judiciaires (Investigation Téléphones, disques durs, e-mails, conteneurs, décomptes de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

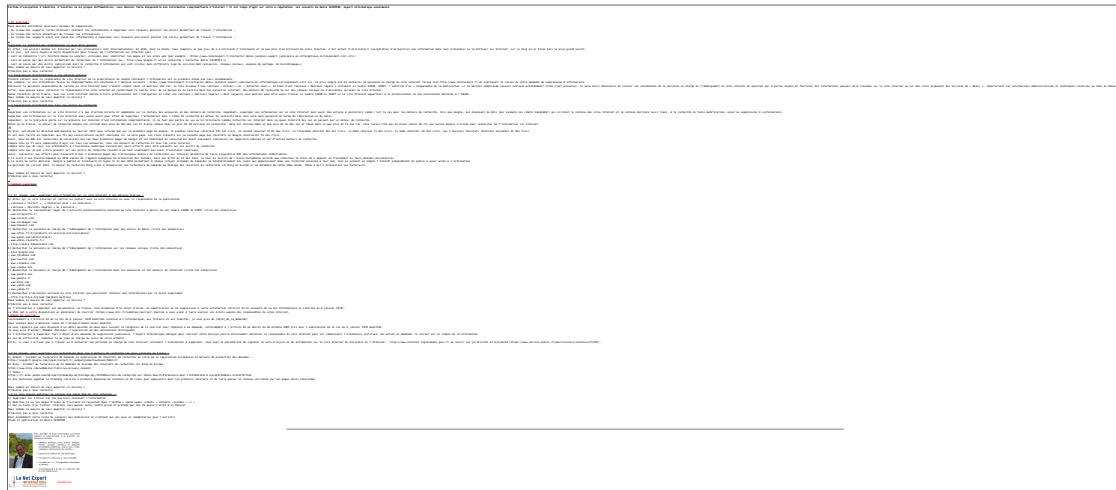


Réagissez à cet article

Suppression d'un contenu web : comment procéder ? | Denis JACOPINI



Suppression d'un contenu web : comment procéder ?



LIENS SOURCES

Utilisation des moteurs de recherche en France

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1087481-parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france/>

Taux de clic en fonction de la position dans les résultats

<http://www.mathiasp.fr/blog/seo/quel-est-le-taux-de-clic-en-fonction-des-positions-dans-google/544>

Demande de Devis pour un audit RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES



Demande de
pour un devis
RGPD audit

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84





Data**dock**
Organisme validé
et référencé

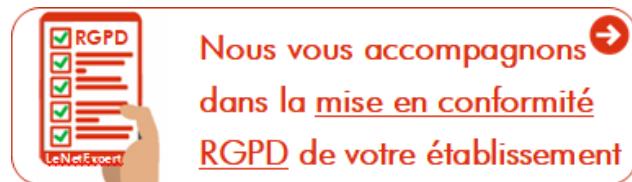
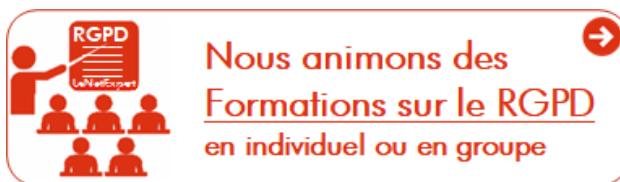
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :
Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI

Spécial Phishing 1/3 : Quelle

est la technique des pirates informatiques ?



Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES

EXPERTISES DE SYSTEMES DE
VOTES ELECTRONIQUES
LENETEXPERT
.fr

RGPD
CYBER
MISES EN CONFORMITE

SPY DETECTION
Services de détection
de logiciels espions

LE NET EXPERT
FORMATIONS

LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

Denis JACOPINI

DENIS JACOPINI
EXPERT INFORMATIQUE ASSESSMENT SPECIALISE EN CYBERCRIMINALITE

vous informe

Spécial Phishing
1/3 : Quelle est
ta technique des
pirates informatiques ?

**On vous incite à communiquer des informations importantes ?
Ne tombez pas dans le piège.**

1. Vous recevez un courriel piégé

Le courriel suspect vous invite à :

- cliquer sur une pièce-jointe ou un lien piégés
- communiquer des informations personnelles

2. L'attaquant se fait passer pour une personne ou un tiers de confiance

L'attaquant est alors en mesure de :

- prendre le contrôle de votre système
- faire usage de vos informations

3. Impact de l'attaque

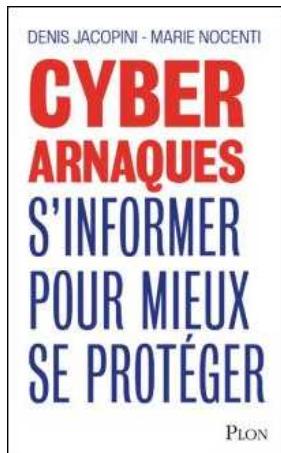
- Intégrité
- Authenticité
- Disponibilité
- Confidentialité

Motivations principales

- Atteinte à l'image
- Appât du gain
- Nuisance
- Revendication
- Espionnage
- Sabotage

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : ANSSI – *On vous incite à communiquer des informations importantes ? Ne tombez pas dans le piège.*

Mise en conformité RGPD : Ça

veut dire quoi ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT .fr</p>	 <p>RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise en conformité RGPD : Ça veut dire quoi ?				

Mettre un établissement en conformité avec le RGPD n'est pas qu'un objectif à la mode dont on parle dans les dîners mondains. C'est aussi une démarche utile pour ses clients, son entourage professionnel et personnel, utile pour sa société, utile pour LA société !

Imaginez qu'un jour des inconnus puissent connaître les problèmes médicaux que vous avez eu par le passé et ceux qui hantent votre vie actuellement ?

Imaginez qu'un jour, pour la nième, fois vous deviez bloquer votre actuelle carte bancaire et en commander une autre car votre compte bancaire s'est à nouveau fait pirater ?

Imaginez qu'un jour vous soyez obligé(e) de changer d'adresse e-mail privée car vous recevez chaque jour des centaines de spams (emails non désirés) ?

Imaginez qu'un jour vous découvrez que vos identifiants et mots de passe se retrouvent en clair sur Internet ?

Imaginez qu'un jour vous receviez sans cesse des sollicitations publicitaires sur le téléphone perso dont seuls vos amis et quelques professionnels essentiels ont le numéro ?

Imaginez qu'un jour on puisse découvrir au grand jour vos listes de courses, vos déplacements, vos choix politiques, votre religion, vos empreintes digitales, la liste de vos éventuelles condamnations...

Face à l'explosion du nombre de cas de piratages informatiques ces dernières années, les cas de vols de données devraient eux aussi considérablement augmenter.

VOUS TROUVERIEZ ÇA NORMAL ?

Si vous avez répondu OUI, c'est que certainement vous n'avez pas vécu ces situations.

Si vous avez répondu NON, **vous comprenez alors l'intérêt d'obliger les professionnels à protéger vos données personnelles.**

14 MILLIONS DE FRANÇAIS VICTIMES DE HACKERS EN 2016

57% DES ENTREPRISES VICTIMES D'UNE CYBERATTAQUE EN 2016

SEULEMENT 102629 DOSSIERS DE MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA CNIL REÇUS EN 2016 (sur 4,4 millions d'entreprises)

Vous commencez à comprendre l'intérêt d'obliger les professionnels à protéger les données qu'ils détiennent ?

Depuis 1978 une loi, la Loi Informatique et Libertés, oblige tout professionnel, association et administration qui détient des données personnelles (données appartenant à des personnes permettant de les identifier à l'échelle de la population nationale). Presque 40 ans plus tard, le résultat est catastrophique. Seulement, ces 2 dernières années, les millions de victimes de la cybercriminalité s'enchaînent à un rythme effréné sans que tous ces « fraudeurs » de la données personnelles, responsables de toute la nourriture numérique que l'on peut donner aux pirates informatique ne soient inquiétés.

C'est pour remettre tous ces organismes sur le droit chemin que les membres de la communauté Européenne ont souhaité s'unir pour établir un règlement qui entrera en vigueur le 25 mai 2018. Ces règles Européennes consisteront à définir le cadre juridique selon lesquelles tous les organismes concernés seront tenus de protéger toutes les données que nous leur avons communiquées en toute confiance.

A quoi ça sert de restreindre l'accès aux informations et aux photos du compte de votre réseau social préféré si par ailleurs, tous les dépositaires de vos données personnelles n'appliquent pas les mêmes précautions que vous !

CHERS PROFESSIONNELS

Le Règlement Général sur la Protection de Données (RGPD) entre en application le 25 mai 2018 et les entreprises ne s'y sont pas préparées. Or, elles sont toutes concernées, de l'indépendant aux plus grosses entreprises, et risqueront, en cas de manquement, des sanctions pouvant aller jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaires et des conséquences sur leur réputation. Un point indispensable sur cette mise en conformité obligatoire.

Au delà des amendes pouvant attendre plusieurs millions d'euros, c'est maintenant la réputation des entreprises qui est en jeu. Quelle valeur lui donnez-vous ? Serez-vous prêt à la perdre pour ne pas avoir fait les démarches dans les temps ?

Les étapes d'une mise en conformité :

1. Établir une cartographie de l'ensemble des traitements de données de l'entreprise ou de l'entité publique ;
2. Vérifier les spécificités et dispenses propres à l'activité ou au statut de l'établissement ;
3. Analyser chaque traitement de données en profondeur pour vérifier sa conformité avec le règlement ;
4. Tenir un registre dans lequel seront référencés les différents traitements des données à caractère personnel conformes et à modifier ;
5. Tenir compte de l'évolution de l'entreprise et s'assurer que la conformité est maintenue.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



DÉSIGNATION
N° DPO-15945

Numéro de formateur
93 84 03041 84

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Datadock
Organisme validé
et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

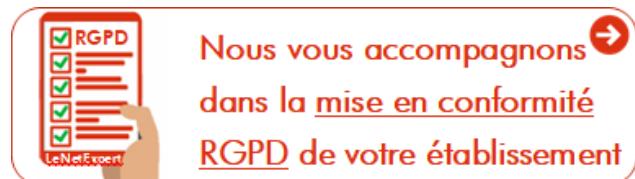
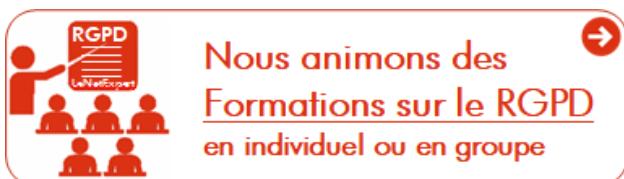
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisément d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Article de Denis JACOPINI

Les meilleurs reportages vidéo sur la Cybercriminalité – A voir et à revoir | Denis JACOPINI

 Les meilleurs reportages vidéo sur la #Cybercriminalité – A voir et à revoir

Que ce soit sur la télévision ou déposé sur Internet, sans passer par le petit écran, de nombreux reportages sont chargé de vous informer, avertir, sensibiliser.Ci-dessous, quelques reportages sélectionnés.Vous en connaissez d'autres ? N'hésitez pas à nous envoyer les liens pour les partager avec nos lecteurs ou les glisser dans les commentaires.

Envoyé spécial. Cyberattaques : les braqueurs de l'ombre - 14 décembre 2017 (France 2)
 Les hold-up 2.0 des « renégociants », logiciels de rançon, se multiplient : en France, une entreprise sur deux aurait déjà été piratée de cette façon. Enquête du magazine « Envoyé spécial » sur un réseau invité au plus profond. Vous êtes tranquillement installé derrière votre ordinateur, vous ouvrez un mail anonyme, en seulement, un message d'alerte apparaît : votre ordinateur est bloqué, tous vos documents sont cryptés, vous devez payer une rançon pour en retrouver l'accès. Vous venez de vous faire braquer par un « renégociant », ces programmes informatiques qui diffusent des virus et qui vous demandent de l'argent pour leur participation. Et vous n'avez que quelques heures pour payer, sinon vous perdez tout : une enquête de Clément Le Goff et Guillaume Beauvais

08/04/2018 - A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNIADES : S'informer pour mieux se protéger" Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENNAHIM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 [Symantec] 12,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 [Symantec] 12,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 [Symantec] Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne fait pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renfler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur CB avec Valérie BENNAHIM et ses invités

Envoyé spécial. Zone Internet : Vie privée en danger
 Est-il possible de rentrer chez nous, d'écouter nos conversations et de s'introduire dans notre intimité sans y être invité ? Nous avons découvert qu'il suffit pour cela d'une simple connexion Internet. Ordinateur, téléphone portable, réseaux sociaux et même cartes bancaires : désormais nous sommes en permanence connectés les uns aux autres. Mais nos informations personnelles sont-elles réellement bien protégées ? Peut-il

France 2 - Envoyé Spécial - Toute ma vie sur Internet
 La collecte d'informations personnelles – âge, sexe, centres d'intérêts – par les sites de réseaux sociaux est désormais connue et relativement acceptée par les utilisateurs. Le dossier examine du côté côté de Facebook, qui a annoncé, mercredi 26 novembre, une révision de ses conditions d'utilisation. Jugeant que ses 1,32 milliard de membres y consentent aisément, le réseau social entend récolter ainsi encore plus de données personnelles qu'auparavant, notamment des informations bancaires.

[block id="247051" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNIADES : S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
 Denis JACOPINI, Paris, éditions IPSEN ISBN : 9782350452026

CYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGÉR

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, racconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
 Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de stratégies d'arnaques, de dévoilements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournois et élaborées.
 Parce qu'il a toujours été convaincu que l'information est la meilleure arme pour empêcher les arnaques, il a décidé de partager tout ce qu'il sait avec le lecteur. Il a également écrit ce livre pour aider à déjouer les arnaques et empêcher les victimes.
 Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recueillies au fil des années, Denis JACOPINI nous invite à nous baser sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfaitement dramatiques.

Pour éviter de faire partie de ces victimes, il faut être prévenu et être armé. Comme dans les films de science-fiction, lorsque l'on voit arriver une invasion extraterrestre, il faut savoir ce qu'il faut faire pour résister.

Envoyé spécial. Zone Internet : Vie privée en danger
 Zone Internet : Vie privée en danger

12/04/2018 - A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNIADES : S'informer pour mieux se protéger" Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNIADES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet
 Commandez sur Amazon.fr

Envoyé spécial - Facebook, Twitter et les réseaux : comment ils utilisent les données pour faire de l'argent avec des données personnelles ? Raconter sa vie privée à tout le monde, est-ce sans danger ?

[block id="247051" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :
 Les 10 conseils pour ne pas être fraîchement piraté !
 Les 10 conseils pour ne pas être piraté !
 Les 10 conseils pour ne pas être piraté !
 Votre sécurité informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
 Attaques informatiques : comment les repérer ?
 [block id="247051" title="Pied de page HAUT"]

France 2 - Envoyé Spécial : le côté obscur du Net Darknet
 Plongée au cœur du Darknet, ce réseau internet caché où la seule règle est l'anonymat. Régulé pour les trafiquants d'armes ou de drogue, le Darknet est aussi un moyen d'échapper à la surveillance des dictatures.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISG 27605) et formé par la CNIL depuis 2012 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

Accompagnant de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1996 et consultant depuis 1999. Avec biennale une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Liberté) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et de l'ensemble de l'ensemble, il lui est admis ainsi d'accompagner les organisations dans leur démarche de mise en conformité RGPD.

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="247051" title="Pied de page HAUT"]

France 2 - Envoyé Spécial : Les Objets Connectés à Internet WiFi / 4G
 Les Objets Connectés WiFi / 4G / M2M / 3G, quels sont les conséquences aujourd'hui et les prochaines années ?

[block id="247051" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNIADES : S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
 Denis JACOPINI, Paris, éditions IPSEN ISBN : 9782350452026

CYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGÉR

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, racconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.
 Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de stratégies d'arnaques, de dévoilements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournois et élaborées.
 Parce qu'il a toujours été convaincu que l'information est la meilleure arme pour empêcher les arnaques, il a décidé de partager tout ce qu'il sait avec le lecteur. Il a également écrit ce livre pour aider à déjouer les arnaques et empêcher les victimes.
 Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recueillies au fil des années, Denis JACOPINI nous invite à nous baser sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfaitement dramatiques.

Pour éviter de faire partie de ces victimes, il faut être prévenu et être armé. Comme dans les films de science-fiction, lorsque l'on voit arriver une invasion extraterrestre, il faut savoir ce qu'il faut faire pour résister.

Envoyé spécial - Les Objets Connectés à Internet WiFi / 4G
 Art - Thème : Hackers, les nouveaux maîtres du monde
 D'un côté, il y a les Black hats (chapeaux noirs), les délinquants virtuels mis par l'appât au gain ; de l'autre, les White hats (chapeaux blancs) ou pirates. Ils vont trouver des documents sur l'histoire de l'informatique, de la science et des jeux vidéo.

[block id="247051" title="Pied de page HAUT"]

France 2 - Envoyé Spécial : Les objets connectés - Darknet, le côté obscur du Net
 Il existe un internet parallèle, sans limites ni protection. Sur Darknet on trouve un supermarché de la drogue, des sites de cartes bleues volées, des sites pédopornographiques et même... des annonces de tueries à gogo.

Documentaire de Thomas LELONG, Marthe LEGRAND, Hélène MAULLE, Arthur MARIE et Lorraine de FOUCHE
 Première diffusion le mercredi 29 novembre 2017

France 2 - Envoyé Spécial - Darknet, le côté obscur du Net
 Au quotidien, avec les moteurs de recherche classique, vous n'avez accès qu'à une petite partie d'Internet. Il existe un internet parallèle, sans limites ni protection. Sur Darknet on trouve un supermarché de la drogue, des sites de cartes bleues volées, des sites pédopornographiques et même... des annonces de tueries à gogo.

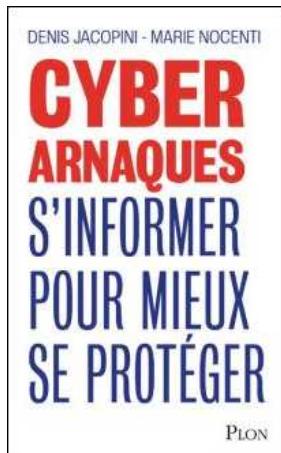
Documentaire de Thomas LELONG, Marthe LEGRAND, Hélène MAULLE, Arthur MARIE et Lorraine de FOUCHE
 Première diffusion le mercredi 29 novembre 2017

France 2 - Envoyé Spécial - Les cybercriminels
 Documentaire de Antoine VITTON
 Première diffusion le mercredi 06 octobre 2012

Reportage complet sur la cybercriminalité les Hackers, les manipulateurs, les pirates informatiques, les voleurs... Laissez-nous faire pour vous dévoiler les risques qu'il encourre toute les réponses à vos questions.
 Documentaire de Anne Richard, Jerome Pavlovsky et Stéphanie Rossi
 Première diffusion le jeudi 7 mai 2009.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN :
2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Vote électronique – Mode d'emploi | Denis JACOPINI

 <p>LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES</p>	 <p>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LE NET EXPERT .fr</p>	 <p>RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITE</p>	 <p>SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions</p>	 <p>LE NET EXPERT FORMATIONS</p>	 <p>LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<h1>Vote électronique – Mode d'emploi</h1>				

Le vote électronique, souvent via internet, connaît un développement important depuis plusieurs années, notamment pour les élections professionnelles au sein des entreprises. La mise en place des traitements de données personnelles nécessaires au vote doit veiller à garantir la protection de la vie privée des électeurs, notamment quand il s'agit d'élections syndicales ou politiques.

Les mesures de sécurité sont donc essentielles pour un succès des opérations de vote mais mettent en œuvre des mesures compliquées, comme par exemple l'utilisation de procédés cryptographiques pour le scellement et le chiffrement. Pour éclairer les responsables de traitement, les fournisseurs de solution de vote et les experts sur les sécurités que la CNIL estime indispensables, une recommandation a été adoptée en 2003 et mise à jour en 2010.

Pour être valide, un système de vote électronique doit strictement respecter les obligations légales applicables aux systèmes de vote électronique, énoncées notamment dans le décret n° 2007-602 et l'arrêté correspondant du 25 avril 2007 relatifs aux conditions et aux modalités de vote par voie électronique pour l'élection des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise, et dans le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat.

Le système de vote électronique doit également respecter la délibération n°2010-371 du 21 octobre 2010 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique qui précise notamment :

- Tout système de vote électronique doit faire l'objet d'une expertise indépendante.
- L'expertise doit couvrir l'intégralité du dispositif installé avant le scrutin (logiciel, serveur, etc.), l'utilisation du système de vote durant le scrutin et les étapes postérieures au vote (dépouillement, archivage, etc.).
- Le rapport d'expertise doit être remis au responsable de traitement. Les prestataires de solutions de vote électronique doivent, par ailleurs, transmettre à la CNIL les rapports d'expertise correspondants à la première version et aux évolutions substantielles de la solution de vote mise en place.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

**Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise**



Vos expertises seront réalisées par Denis JACOPINI :

- Expert en Informatique assermenté et indépendant ;
- spécialisé dans la sécurité (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;
- ayant suivi la formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique ;
- qui n'a aucun accord ni intérêt financier avec les sociétés qui créent des solution de vote électronique ;
- et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi respecte l'ensemble des conditions recommandées dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapport d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Source : <http://www.cnil.fr/les-themes/vie-citoyenne/vote-electronique/>
<http://www.cnil.fr/documentation/deliberations/deliberation/delib/249/>

Devis pour la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr	 RGPD CYBER LE NET EXPERT MISES EN CONFORMITÉ	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions LE NET EXPERT	 LE NET EXPERT Services de détection de logiciels espions LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNACLES & PIRATAGES
--	--	---	--	---	---



Devis pour la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Vous souhaitez faire appel à un expert informatique qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement ?



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert en informatique assermenté et spécialisé en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel) et en cybercriminalité. Consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998, j'ai une expérience depuis 2012 dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données (DPO n°15845), en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, je vous accompagne dans toutes vos démarches de mise en conformité avec le RGPD20.

« Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD. »

Pour cela, j'ai créé des services sur mesure :

Vous souhaitez vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (dit RGPD) et vous souhaitez vous faire accompagner. Au fil des années et depuis les mises en conformité avec la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous avons constaté que les mises en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RGPD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse du contexte » en vue d'établir la liste des traitements et les mesures correctives à adopter ;
2. « Mise en place de la conformité RGPD » avec amélioration des traitements en vue de les rendre acceptables ou conformes. Ceci inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;
3. « Suivi de l'évolution des traitements » en fonction de l'évolution du contexte juridique relatif à la protection des Données à Caractère Personnel et des risques Cyber. Ce suivi a pour principal intérêt de maintenir votre conformité avec le RGPD dans le temps.

Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;
- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintien de la mise en conformité tout en ayant la sécurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le besoin) ;
- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons régulièrement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la CNIL).

contactez-nous avec le formulaire ci-dessous

Pour ceux qui veulent apprendre à faire, nous proposons 3 niveaux de formation

1. Une formation d'une journée pour vous sensibiliser au RGPD : « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer » ;
2. Une formation de deux jours pour les futurs ou actuels DPO : « Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement » ;
3. Une formation sur 4 jours pour les structures qui veulent apprendre à mettre en conformité leurs clients : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD ».

Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.

[Cliquez ici pour accéder à notre formulaire de demande d'informations](#)

Source : Denis JACOPINI